

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 23 septembre 2024 - 18H 30

Date de Convocation : 17 septembre 2024.

Présents : Mme Christel Rouberties, Josiane Taudière, et MM, Christian Lavarenne, Jean Biard, Guy Lacombe, Fabrice Duppi, Pascal Crinière.

Absents excusés : Alain Berlioz (procuration Josiane Taudière), Mme Mégane Chantal, Jean-Christophe Lorblancher

Secrétaire de séance : Josiane Taudière

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 19 juin 2024 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Objet : Bastideum /Signature de la Convention « tarifs exposition -vente au Bastideum et sous la halle »

Monsieur le Maire propose par convention, de mettre à disposition au Bastideum, un espace d'exposition destiné aux bénéficiaires d'activités d'art ou d'artisanat afin de présenter et de vendre leurs œuvres.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'exposition vente au Bastideum et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions qui seront établies avec les futurs exposants.

Objet : Bastideum /Tarifs exposants : Marché de producteurs « Fête des Bastides et du vin »

Monsieur le Maire propose de mettre en place un marché de producteur à l'occasion de la « Fête des Bastides et du Vin 2024 ».

Une tarification est proposée comme suit :

- 40€ jusqu'à 2m linéaires
- 50€ jusqu'à 3m linéaires
- 60€ au-delà de 3m linéaires
- Electricité gratuite

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de marché de producteurs « Fête des Bastides et du vin » avec les tarifs proposés.

Objet : Médiathèque /Modification du règlement et des tarifs du Marché de Noël

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque organise le marché de Noël nocturne et propose de modifier le règlement et les tarifs comme indiqué dans le document annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement avec les tarifs proposés.

Objet : Demande de subvention extension Club House au stade de rugby

Le club de rugby de Monpazier, le « Stade Monpaziérois », souhaite réaliser un projet de réhabilitation, extension avec mises aux normes environnementales et PMR de son club house, pour un montant de travaux de 171 724,83€ HT soit 205 067,17€ TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet dont l'autofinancement sera assuré par le Stade Monpaziérois et ses partenaires financiers et sollicite une subvention à hauteur de 100 000€ auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur les démarches en cours dans le dossier « Santé » avec la rencontre d'une étudiante en médecine intéressée pour faire des remplacements 1 semaine par mois avant la fin de l'année, en attendant de passer sa thèse.

Une autre étudiante, qui est déjà venue faire une semaine de remplacement en juillet serait aussi intéressée pour effectuer d'autres remplacements avant de passer sa thèse.

Monsieur le Maire informe que suite au départ de l'agent en charge de la communication, une personne le remplace depuis le 02 septembre sous forme de prestation de service sur la base de 20h / semaine, avec des périodes d'accueil au Bastideum pour remplacer l'autre agent, notamment les week-ends et lors de ses jours de congés.

Monsieur le Maire informe que, suite au départ de l'activité « Biscuiteries » dans le local à coté du CIAS, celui-ci devrait être reloué aussitôt par une activité « Bien être »

Il est évoqué des problèmes sur le respect du stationnement des véhicules (Zones bleues, places à mobilités réduites...) ainsi que sur le marché du jeudi, avec notamment la présence de stands de fromages avec des prix exorbitants.

A cet effet une réunion du Conseil municipal sera organisée avec le policier municipal le 07 octobre à 9h00.

Une réunion de travail du Conseil Municipal sur le thème « finances / recettes nouvelles », sera organisée le 06 novembre à 9h00 à la Mairie.

Fin de séance : 20h15.